

PREMIÈRE EXPÉDITION**bsmc.**

commissaires de justice associés

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ ET LE SIX NOVEMBRE****A LA REQUETE DU :**

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE LE DIONYSIA 1 (A,B) À LA PLAINE SAINT DENIS 13, rue du Docteur Pesqué 93300 AUBERVILLIERS représenté par son syndic en exercice, la société **FONCIA CHADEFAX LECOQ**, ayant son siège social 13 rue du Docteur Pesqué – 93300 AUBERVILLIERS.

EN VERTU:

1° De la copie exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de Proximité de Saint-Denis du 20 juin 2022 signifié le 30 novembre 2022 et suivant jugement rectificatif du Tribunal de Proximité de Saint-Denis du 2 février 2023 signifié le 27 avril 2023, et définitif suivant certificat de non-appel.

2° De la copie exécutoire d'un jugement rendu par le Tribunal de Proximité de Saint-Denis du 22 avril 2024 signifié le 21 juin 2024 et définitif suivant certificat de non-appel.

3° D'un commandement de payer valant saisie immobilière de mon Ministère en date du 22 septembre 2025.

DEFERANT A CETTE REQUISITION ET Y FAISANT DROIT

**Je, Philippe MARTIN, Commissaire de Justice, Associé à la Société Civile Professionnelle
BSMC
Siège Social 2 avenue François Mitterrand
à SAINT-DENIS (93210), soussigné,**

Me suis rendu ce jour Résidence LE DIONYSIA 1, 7-9 rue Flora Tristan 93210 LA PLAINE SAINT DENIS avec pour mission de dresser un procès-verbal de description et d'assister le Cabinet ARIANE ENVIRONNEMENT aux fins d'établissement des diagnostics et mesurage de du lot 29 et du lot 60 appartenant : et dont le Syndicat des Copropriétaires requérant poursuit la vente sur saisie immobilière.

Et là étant assisté de Serrurier, de en qualité de Témoins, et de géomètre du Cabine ARIANE ENVIRONNEMENT, j'ai constaté ce qui suit :

Après avoir pris contact téléphonique avec et et les avoir convoqués par courrier recommandé et simple avisant de mon passage ce jour, à mes appels réitérés à la porte palière, il m'a été déclaré à travers la porte par une personne déclarant être qu'elle ne pouvait procéder à l'ouverture de la porte n'étant pas en possession des clés.

L'occupante m'a donc invité à passer par le jardin.

Il s'agit d'un immeuble de l'année 2012.

Au rez-de-chaussée une porte face ascenseur.

Le logement comporte :

- une entrée,
- un séjour avec coin cuisine,
- deux chambres,
- une salle de bains,
- un WC,
- un jardin avec terrasse.

Le logement est alimenté en eau et électricité avec un chauffage central.

L'entrée permet la distribution d'une première chambre à droite, une deuxième chambre face, puis un WC à gauche et la deuxième porte à gauche une salle de bains.

CHAMBRE A DROITE

Il existe une fenêtre avec double vitrage et store donnant sur jardin ainsi qu'une porte-fenêtre avec store et double vitrage.

Au sol, parquet flottant.

Sur les murs, papier peint.

Au plafond, peinture.

Les sol, murs et plafond sont en mauvais état entretien.

CHAMBRE FACE GAUCHE

Il existe une fenêtre double vitrage donnant jardin.

Au sol, parquet flottant.

Sur les murs, papier peint et peinture.

Au plafond, peinture.

L'ensemble en mauvais état.

WC

Une cuvette de WC en bon état général.

SALLE DE BAINS
(pièce à gauche gauche)

La salle de bains est équipée d'une baignoire, d'un lavabo.

Le sol est carrelé.

Sur les murs, peinture faïence murale.

Au plafond, peinture.

L'ensemble à l'état d'usage.

Il existe sur la gauche de l'entrée un accès à la salle de séjour avec cuisine semi-ouverte.

SALLE DE SEJOUR

Il existe une baie vitrée à double vitrage avec volet roulant donnant sur jardin et terrasse.

Au sol, parquet flottant en mauvais état.

Sur les murs et au plafond, peinture.

CUISINE
(semi-ouverte sur la gauche)

Cette cuisine est équipée alimentée en eau courante.

JARDIN

Le jardin est clôturé avec végétation non entretenue et à l'état sauvage.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent PROCES-VERBAL DE CONSTAT, pour servir et valoir ce que de droit.



Le présent procès-verbal comporte 5 feuilles.

Philippe MARTIN